



PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 27 novembre 2012

**Discours de Jean-Marc Ayrault, Premier ministre
Ouverture de la Commission nationale de lutte contre le travail illégal**

**Hôtel de Matignon
Mardi 27 novembre 2012**

Seul le prononcé fait foi

Mesdames, messieurs les ministres,
Mesdames, messieurs les parlementaires et élus,
Mesdames, messieurs les présidents et secrétaires généraux,
Mesdames, messieurs,

Je vous remercie de participer aujourd'hui à cette réunion de la Commission nationale de lutte contre le travail illégal.

Je tenais à la réunir à Matignon compte tenu de l'importance qui s'attache à ce sujet et sa nécessaire interministérialité.

Mon intuition a été doublement renforcée :

- d'une part, j'ai entendu le caractère tout à fait prioritaire de ce sujet pour les organisations syndicales de salariés comme d'employeurs,
- d'autre part je considère que la lutte contre le travail illégal s'inscrit pleinement dans la politique que j'entends mener pour le redressement de notre pays et la compétitivité de notre économie.

Pourquoi s'attaquer au travail illégal ? Je crois utile d'en souligner les trois raisons fondamentales :

- Elle est d'abord indispensable pour assurer le respect des droits des salariés : il est inacceptable que dans une économie développée comme la nôtre, des situations de travail non déclaré perdurent, au détriment des droits essentiels de ceux qui y sont confrontés d'abord, mais aussi des autres salariés, du fait d'une forme de dumping social interne.
- Elle est aussi essentielle pour garantir des règles de saine concurrence entre les entreprises : il faut que les entreprises qui jouent le jeu, qui respectent les règles, ne

soient pas pénalisées par des situations de fraude et de non-droit utilisées par des personnes qui en tireraient profit.

- Enfin, elle est nécessaire pour contribuer au financement de notre système de protection sociale : le travail illégal est source d'évasions fiscales et sociales inacceptables.

Par définition, la fraude, l'économie informelle ou souterraine sont particulièrement difficiles à évaluer.

Mais des études récentes évaluent la fraude aux cotisations de sécurité sociale entre 13 et 16 milliards d'euros. Des estimations conduisent au chiffre d'environ 20 milliards d'euros de fraude, si l'on intègre dans l'évaluation les cotisations éludées dues au titre de l'assurance-chômage et des retraites complémentaires, qui sont assises elles aussi sur les salaires. C'est inacceptable.

Je vous le disais, je considère que cette politique s'inscrit pleinement dans l'action que mon gouvernement mène pour le redressement de notre pays dans la justice. Ce n'est pas un slogan !

C'est une question de justice, car il convient de faire respecter les droits de ceux qui travaillent.

Et c'est un enjeu de redressement car notre économie ne peut se permettre de subir des contournements des règles de cette ampleur.

Lors de la grande conférence sociale des 9 et 10 juillet derniers, j'ai entendu la priorité attachée par plusieurs organisations à ce sujet. Nous avons donc prévu dans la feuille de route sociale de mener une action résolue contre le travail illégal.

Nous ne partons pas de rien et mon état d'esprit est vous le savez, d'avoir un regard objectif sur la politique menée par nos prédécesseurs.

En l'occurrence, des actions ont été menées sous l'impulsion de Gérard Larcher qui a lancé l'élaboration de plans nationaux de lutte contre le travail illégal et a initié certains outils que nous ne remettrons pas en cause.

Certains outils créés dans les textes n'ont toutefois pas été suffisamment mis en œuvre, notamment le dispositif de suppression des aides publiques en cas de travail illégal, alors que je crois que nous pouvons tous nous accorder sur son évidence.

Par ailleurs, des amalgames ont parfois été faits entre d'une part la lutte contre le travail illégal – qui concerne des travailleurs français comme étrangers – et d'autre part la question des travailleurs en situation irrégulière. Ces situations nécessitent une politique ferme, cohérente, assise sur des critères objectifs. Et elles supposent d'aller au-delà d'actions de court terme pour démanteler véritablement les causes de ces formes d'exploitation.

Les plans précédents ont mobilisé les administrations sur de nombreux aspects et le travail des fonctionnaires concernés dans les différents corps de contrôle doit être salué.

Aujourd'hui, nous souhaitons aller plus loin.

Aller plus loin quantitativement, c'est essentiel car nous sommes confrontés à une situation malheureusement beaucoup trop répandue.

Et aller plus loin qualitativement, en nous attaquant aussi à des phénomènes de fraude plus complexes et plus organisées.

Je tiens à remercier le ministre du travail et la Direction générale du travail pour l'important travail de bilan et de préparation mené en amont de cette réunion, en lien étroit avec les autres ministères concernés, notamment avec la Délégation nationale à la lutte contre la fraude, la

direction de la sécurité sociale et les services du ministère de l'intérieur et des autres ministères également impliqués.

Le travail interministériel qui a précédé cette réunion nous permet de vous présenter, avec les ministres présents, un plan que nous voulons ambitieux pour 2013-2015.

Michel Sapin va dans un instant vous présenter ce plan. Et Manuel Valls complètera cette présentation. Je tiens à excuser la ministre de la justice qui est en déplacement international. L'implication de son ministère me semble essentielle pour l'efficacité de notre plan et nous avons veillé à en prévoir des déclinaisons concrètes.

Nous souhaitons ensuite vous entendre sur vos priorités, vos attentes, vos questionnements. Je considère que tous les membres ici présents ont une part importante à prendre pour la réussite de cette action. L'Etat a un rôle essentiel en tant que garant de l'ordre public.

Mais il réussira s'il mobilise tous les acteurs économiques et sociaux. Et c'est pourquoi, outre les volets de contrôle et de sanction, je me félicite que la prévention soit présente dans ce plan et vise à associer dans des conventions non seulement les organisations professionnelles mais aussi les organisations syndicales de salariés.

Je vous remercie de votre écoute et je passe la parole à Michel Sapin.